



Préface

« L'Environnement en Principauté » 2012, présente la politique de l'Etat en matière de développement durable. Celle-ci s'appuie sur une gestion déterminée du patrimoine naturel, un plan énergie climat ambitieux, de multiples actions en faveur d'une ville durable. Enfin, cette plaquette recense les engagements en matière environnementale du secteur privé et du milieu associatif.



La lecture de ce document permet de découvrir et de mieux comprendre quels sont les axes de travail et les pistes de réflexion menées par le Gouvernement et ses services, notamment la Direction de l'Environnement. Il s'agit de répondre aux thématiques de développement durable en étant en adéquation avec les lignes directrices impulsées par S.A.S le Prince Souverain.

Ainsi, sur la question cruciale de réduction des gaz à effet de serre, en décembre 2012 à Doha, la Principauté a réaffirmé les engagements annoncés par S.A.S le Prince Souverain à Copenhague en 2009 et réaffirmé à Durban l'an dernier, d'atteindre 30 % de réduction de Gaz à Effet de Serre en 2020 par rapport à 1990. Les mesures prises par l'Etat ont permis en 2010 de réduire ces émissions de 19%, alors que l'objectif était de 8%.

En matière de gestion de la biodiversité marine et terrestre, l'Etat entreprend des opérations de recensement et de préservation des espèces. Les études d'impacts contribuent à cette politique destinée à la sensibilisation de tous les publics et à la sauvegarde de notre patrimoine naturel.

Dans un autre domaine, l'initiative de la Fondation Prince Albert II de Monaco, en partenariat avec l'association MC2D et le Gouvernement « Monaco s'engage dans la déforestation » a vu cette année la mise en œuvre du programme de traçabilité des achats de bois. Un projet qui rejoint la démarche écoresponsable de l'Administration.

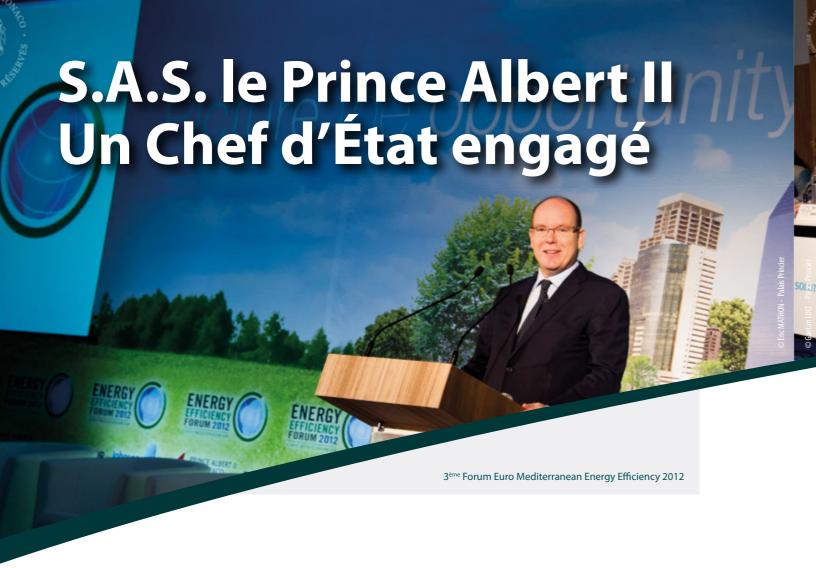
Les actions pour une ville durable touchent aux déplacements, à la gestion des déchets, à la lutte contre toutes les pollutions, aux espaces verts... Pour la mobilité, l'Etat met en œuvre une politique valorisant l'usage des transports en commun, bus et train, contribuant à l'achat de véhicules propres, favorisant le covoiturage et encourageant les déplacements doux.

Toutes ses actions et bien d'autres décrites dans cette plaquette, resteraient sans fondement si beaucoup dans notre Communauté ne participaient pas à leur mise en œuvre et à leur promotion. Je félicite toutes celles et tous ceux qui contribuent dans leur entreprise ou leur association au développement de cette « green attitude ».

Je vous souhaite une bonne lecture

Marie-Pierre GRAMAGLIA

Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme



L'année 2012 a été marquée par la tenue de nombreux événements majeurs dédiés au développement durable. S.A.S. le Prince Albert II a ainsi honoré de Sa présence de multiples initiatives sur les cinq continents

En tant que Chef d'Etat mais aussi Président de Sa Fondation, le Souverain a démontré Son engagement constant pour la protection de l'environnement.

Que cela soit à Milan lors d'une conférence organisée à l'université « Milan Bicocca », à Marseille lors du 6ème Forum Mondial de l'Eau, à Yeosu à l'occasion de l'exposition universelle où le Pavillon de la Principauté reflétait fidèlement les principes soutenus par le Souverain, mais aussi au Brésil lors du sommet « Rio+20 », S.A.S. le Prince Albert II a porté un message en faveur d'une gestion durable des mers et des océans. Soucieux de rappeler les engagements de Monaco en la matière, S.A.S le Prince Albert II a également assisté à la 18ème conférence de l'ONU sur le changement climatique qui s'est tenue à Doha pour faire progresser les difficiles négociations sur la limitation des gaz à effet de serre.

Le Souverain a aussi souligné son constant et vif intérêt pour les pôles en multipliant les interventions que ce soit au dixième anniversaire de la Fondation Polaire à Bruxelles, lors de la commémoration du centenaire de l'expédition Scott à Cambridge ou encore lors de conférences organisées à Monaco. Il a également tenu à se rendre en Laponie avec S.A.S. la Princesse Charlène pour rencontrer de nombreux responsables des organisations des peuples autochtones de l'Arctique pour aborder les questions d'adaptation aux changements climatiques auxquels sont confrontées les populations des pays riverains de cette région. Son implication n' a pas failli pour promouvoir les énergies propres, à New-York lors de la «Climate week», à Monaco durant le Forum Euro Mediterrannéen de l'Efficacité Énergétique, ou à Paris lors de réunions organisées avec des élus et des industriels dans le cadre du Club des voitures écologiques.

Enfin, S.A.S. le Prince Albert II a abordé les sujets liés à la protection de l'environnement au cours de chacun des déplacements officiels qu'II a effectués au Burkina-Faso, au Mali, en Allemagne, en Lituanie, en Pologne, au Kazakhstan et en Turquie. II a également évoqué cette problématique lors de la réunion de travail qu'II a eue avec M. François Hollande, président de la République Française, à l'Elysée.

Agenda environnemental 2012 de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco

LE TEMPS DES SOLUTIO

Cambridge/ 17 janvier 2012 - Commémoration du centenaire de l'expédition Scott

A l'occasion de la commémoration du centenaire de l'expédition Scott au pôle sud, S.A.S le Prince Albert II S'est rendu à l'Institut polaire Scott pour assister à une série de conférences données par d'éminentes personnalités, le mardi 17 janvier 2012.

Milan/ 6 mars 2012 – Université de Milan

S.A.S. le Prince Albert II a participé à une conférence scientifique à l'Université de « Milan - Bicocca » sur le thème de la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution, en présence du professeur Marcello Fontanesi, Recteur de l'université, du professeur Tullio Scovazzi, et des professeurs Tommaso Vitale et Lucien Chabason de Sciences Po Paris, le mardi 6 mars 2012. Le Prince a, ensuite, assisté à la signature d'un accord entre la branche italienne de Sa Fondation et le groupe de communication Finelco, créateur du programme Mr. PLANET. En parrainant ce dernier diffusé sur RMC, Virgin Italy et Radio 105, la Fondation a pu informer les auditeurs sur les nombreuses actions qu'elle mène en faveur de l'environnement.

En fin de journée, le Souverain S'est rendu à une soirée de gala organisée au profit de la Fondation Prince Albert II de Monaco.

Marseille/ 14 mars 2012 6ème Forum Mondial de l'Eau

S.A.S. le Prince Albert II a prononcé une allocution lors de la session d'ouverture de ce forum. De nombreuses personnalités comme le Premier ministre, M. François Fillon, et l'ex-président soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev étaient présentes.

Cambridge - Célébration du centenaire de l'arrivée au pole sud par le capitaine

Robert Falcon Scott 2012.

Professeur DOWDESWELL Julian

Le Prince a pris part à un side event, co-organisé par Sa Fondation, le Plan Bleu, Veolia Environnement, l'Office international de l'eau et Unitar. Les travaux conduits par le Water Think Tank Méditerranée ont été présentés à cette occasion.

Les thèmes portant sur la gestion de l'eau, publique ou privée, ont été largement abordés dans les différents ateliers de travail.

Laponie/ 25 au 27 septembre 2012 Fondation Prince Albert II

Marseille - Forum Mondial de l'eau 2012

MONGELLAZ Josiane, MAZZITTI Walter, RAVENEL Hughes,

S.A.S. Le Prince Albert II, Sénateur OUDIN Jacques

A l'occasion de Leur voyage en Laponie, dans le grand nord arctique, LL.AA.SS le Prince Albert II et la Princesse Charlène ont rencontré de nombreux responsables des organisations des peuples autochtones de l'Arctique telles que l'University of the Arctic, la Finnish Sami Reinders' Association, l'ONG Finnish Sami Youth, le Youth Council of the Sami Parliamant of Finland, l'Association of World Reindeer Herders et la Upper Secondary and National Reindeer Herding Scholl.

Les visites sur le terrain et les conférences ont été consacrées aux questions majeures d'adaptation aux changements climatiques auxquels sont confrontées les populations autochtones des pays riverains de l'Arctique, dont la principale activité reste l'élevage de rennes

Corée du Sud/ 3 au 6 juin 2012 Monaco Blue Initiative

S.A.S. le Prince Albert II a visité « l'Expo 2012 » qui a pour thème « Pour des côtes et des océans vivants », à Yeosu. Lors de cet événement, qui s'est tenu du 12 mai au 12 aout 2012, cent six pays ont présenté un pavillon ayant trait à la protection des océans.

CHAPITRE 1 | S.A.S. LE PRINCE ALBERT II: UN CHEF D'ETAT ENGAGÉ

Le Souverain a participé à des réunions d'experts de haut niveau sur le développement des aires marines protégées dans le cadre de la troisième édition de la « Monaco Blue Initiative » (MBI), le 4 juin. Ces sessions de travail ont été organisées conjointement par Sa Fondation et l'Institut océanographique.

S.A.S. le Prince a également inauguré le cycle de conférences de la Convention de la biodiversité et un dîner a été organisé avec les dirigeants du groupe Samsung, à Séoul.

Rio+20/ 18 au 22 juin 2012 - Conférence des Nations Unies sur le Développement durable

S.A.S. le Prince Albert II a participé à Rio de Janeiro, au Brésil, du 18 au 22 juin, à la Conférence des Nations-Unies sur le développement durable « Rio+20 ». Le Souverain y a porté un message en faveur d'une gestion durable des mers et des océans.

Il a assisté, accompagné de représentants de Sa Fondation, à de nombreux « side-events » organisés notamment par la FAO, le Climate group, et la UN Foundation.

S.A.S. le Prince était présent à la cérémonie officielle d'ouverture de la Conférence et le 21 juin, ll a prononcé un discours en Assemblée plénière. Il a assisté au déjeuner offert par Mme Dilma Roussef, Présidente de la République fédérative du Brésil, en l'honneur des Chefs d'Etat et de Gouvernement et a co-présidé ensuite avec le Président Tong de Kiribati l'événement co-organisé par la Principauté et la Banque Mondiale sur les Océans.

Au cours de ce déplacement, le Souverain S'est entretenu avec de nombreuses personnalités politiques, comme M. Jean Charest, Premier ministre du Québec ou M. Corrado Clini, ministre italien de l'environnement.

Canada/ 20 et 21 septembre 2012 Fondation Prince Albert II

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco S'est rendu à Iqaluit (Nunavut) accompagné de S.E.M. Bernard Fautrier, Vice-Président de la Fondation Prince Albert II de Monaco. Lors de cette visite, S.A.S Le Prince Albert II de Monaco s'est vu présenter les projets de création d'aires marines protégées dans lesquels est impliquée Sa Fondation au côté du « Pew Environmental Group ». A cette occasion, S.A.S Le Prince Albert II a pu rencontrer les étudiants de Nunavut Artic College et visiter le Nunavut Research Institute.

La Première ministre du Nunavut, l'Honorable Eva Aariak, a pu saluer le Prince Souverain lors d'une visite de courtoisie avant le départ de l'avion princier vers Kuujuak, au Nunavik, Québec, où il a été accueilli par Me Jean-Claude Bachand, le président de la branche canadienne de la Fondation, ainsi que par Mme Isabelle Curau, administratice.

S.A.S Le Prince Albert II a également visité le « Nunavik Research Center » et a assisté à une présentation des administrateurs de « Students On Ice Foundation », partenaire de la Fondation Prince Albert II de Monaco. Chaque année, « Students On Ice Foundation » organise des expéditions en Arctique et en Antarctique pour permettre à plus d'une centaine d'étudiants à travers le monde d'acquérir une meilleure compréhension des enjeux environnementaux qui menacent les régions polaires.

Corée du Sud - Monaco Blue Initiative 2012

Brésil - « Rio+20 » conférence 2012



New York/ 24 septembre 2012 - Ouverture de la Climate Week Allocution de S.A.S. le Prince Albert II :

« Mesdames et Messieurs,

Chers amis.

Je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui, deux ans après ma dernière participation à cette Climate week

Alors que la crise relègue trop souvent les préoccupations environnementales au second rang de l'agenda international, il est réconfortant de se retrouver ainsi réunis autour d'une conscience commune.

En ces temps de mauvaises nouvelles et de recul, il est surtout nécessaire de se retrouver réunis par une même soif d'action.

J'avais souligné il y a deux ans les déceptions suscitées par les différents sommets chargés de faire avancer les négociations internationales sur le Climat. Je ne crois pas, hélas, pouvoir aujourd'hui tenir un autre discours.

Et je ne pourrai pas non plus tenir de discours plus rassurant sur les perspectives à court terme d'un monde qui, en Europe au moins, ne parvient pas à sortir de la crise, du pessimisme et du repli qui en découle.

Et pourtant, je ne peux m'empêcher de croire que cette crise elle-même doit être notre alliée.

Confrontées à l'essoufflement de leur modèle et à l'épuisement de leurs ressources, nos économies sont désormais soumises à la nécessité de se réinventer en profondeur.

Réinventer leurs modes de production, redéfinir leurs usages de l'énergie, repenser leur utilisation de matières premières, revisiter l'ensemble de leurs circuits : la refondation qui s'annonce sera sans doute très large. Je ne peux pas croire qu'elle ne sera pas verte.

C'est aujourd'hui l'économie verte qui offre à nos entreprises les perspectives de progression et de rentabilité les plus importantes. C'est elle surtout qui leur dessine les seuls espoirs de développement à long terme qu'offre ce monde inquiet.

De plus en plus, des acteurs importants de l'économie s'engagent dans cette voie.

Je le constate à Monaco, où les enjeux de mobilité propre et d'efficacité énergétique, par exemple, sont au cœur de gros efforts de développement technologique et commercial. Et nous le constatons tous, je pense, dans chacun de nos pays : les esprits les plus créatifs, ceux qui feront la croissance de demain, ont déjà les yeux tournés vers la clean révolution.

C'est assurément une bonne nouvelle pour nos économies inquiètes. Ce l'est plus encore pour notre climat malade.

Je crains pourtant que ce ne soit pas suffisant. A tous ces acteurs innovants, à tous ces entrepreneurs ambitieux qui font aujourd'hui le pari de l'environnement, nous devons offrir des cadres permettant un développement stable et serein.

De grandes économies, comme les Etats-Unis, la Chine ou l'Allemagne font à cet égard des efforts importants en s'engageant résolument autour des acteurs de la clean révolution et en accompagnant leur développement. La Principauté de Monaco le fait aussi, à son échelle, avec des résultats encourageants. Partout dans le monde, des collectivités font preuve d'un remarquable esprit d'innovation et expérimentent des solutions pertinentes.

Il nous appartient aujourd'hui de faire plus. De mobiliser davantage encore les décideurs politiques. De convaincre les entrepreneurs hésitants. D'entraîner surtout consommateurs et citoyens insuffisamment conscients des enjeux qui dépendent d'eux.

C'est le sens de cette Climate week et c'est notre responsabilité à tous. Une responsabilité que chacun doit faire sienne, à son niveau, avec ses moyens, et que nous démultiplierons ensemble.

Comme l'a dit Martin Luther King, « Take the first step in faith. You don't have to see the whole staircase, just take the first step ».

Je vous remercie.»

Bruxelles - Arctic Futures Symposium 2012

Londres - Remise de prix FPAII 2012 ATTENBOROUGH David, JOUZEL Jean Arrivée du bateau « PlanetSolar » 2012 - DOMJAN Raphael, S.A.S. Le Prince Albert II. STROHER GOLDENBOW Cordula, STROHER Immo

Lancement des recherches Polaires au Centre Scientifique de Monaco 2012

Bruxelles/ 3 et 4 octobre 2012 Fondation Polaire Internationale

A l'occasion des dix ans de la Fondation polaire internationale, que préside M. Alain Hubert, et qui est partenaire de la Fondation Prince Albert II de Monaco, S.A.S. le Prince Albert II a pris part à un dîner de gala organisé, le mercredi 3 octobre, à Bruxelles.

LL.AA.RR. le Prince Philippe de Belgique et la Princesse Mathilde étaient présents à cette manifestation au cours de laquelle la projection de films et les allocutions ont permis de revenir sur l'ensemble des actions menées par cette institution.

Le Souverain a également participé à l'édition 2012 de l'« Arctic Futures Symposium », consacrée à l'avenir de l'Arctique. Organisée par la Fondation polaire internationale, en partenariat avec Sa Fondation, cette rencontre a rassemblé politiciens, ambassadeurs des pays de l'Union européenne et de l'Arctique, représentants des populations autochtones, scientifiques, représentants de l'industrie pour aborder la question du devenir de l'Arctique.

Mme Maria Damanaki, Commissaire Européenne aux Affaires Maritimes et à la Pêche, et M. Didier Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et des Affaires Européennes du Royaume de Belgique sont intervenus dans la matinée.

Londres/12 octobre 2012 5ème Cérémonie de remise des Prix de la Fondation Prince Albert II de Monaco

La cinquième cérémonie de remise des prix de la Fondation Prince Albert II de Monaco s'est déroulée le 12 Octobre au Science Museum de Londres devant un parterre de personnalités internationales.

Lors de Son allocution, S.A.S le Prince Albert II a souligné que « La mobilisation environnementale n'est jamais plus belle que lorsqu'elle sait réunir autour d'une même ambition des talents nombreux et variés, issus de toutes les régions du monde ».

Le même jour, S.A.S le Prince Souverain a présidé la 13ème réunion du Conseil d'Administration de Sa Fondation. Cette réunion a permis aux membres du Conseil d'examiner l'état d'avancement des projets soutenus par Sa Fondation, d'approuver le budget prévisionnel 2013 et d'examiner une vingtaine de nouveaux projets dont la mise en œuvre pourra être financée par la Fondation.

Les présidents des branches étrangères de la Fondation au nombre de huit (France, Allemagne, Royaume-Uni, Suisse, Etats-Unis, Canada, Italie et Singapour) ont également participé à cette réunion.

Asie / 30 novembre au 3 décembre 2012 Fondation Prince Albert II

Lors de Sa visite à Singapour, S.A.S le Prince Albert II accompagné de S.A.S la Princesse Charlène, a participé à un gala organisé par la branche singapourienne de Sa Fondation au « Marina Bay Sands Hotel ». Cet événement de fundraising a rassemblé 600 personnalités internationales et a permis de récolter 480 000 € en faveur des actions menées par la Fondation Prince Albert II de Monaco.

Le Prince Souverain a également participé à une expédition dans le cadre du programme « Planète Revisitée » en Papouasie - Nouvelle-Guinée. Après avoir soutenu, une première expédition en 2009 au Mozambique et à Madagascar, la Fondation Prince Albert II contribue une nouvelle fois à la découverte de la biodiversité pour cette opération co-organisée par le Muséum national d'Histoire naturelle, Pro-Natura International et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Cette expédition a amené sur le terrain près de 200 chercheurs, étudiants et bénévoles qui ont décortiqué la composition d'écosystèmes marins et terrestres parmi les plus complexes de la planète. La composante terrestre permet d'obtenir de nouvelles données sur la distribution des espèces végétales et animales et

la composante marine de mieux documenter la composition spécifique d'écosystèmes marins parmi les plus riches de la planète.

Doha/6 décembre 2012 – 18^{ème} Conférence de l'ONU sur le changement climatique

S.A.S le Prince Albert II a assisté à la 18ème conférence de l'ONU sur le changement climatique, qui s'est tenu du 26 novembre au 7 décembre 2012 à Doha, destinée à faire progresser les difficiles négociations sur la limitation des gaz à effet de serre. Lors de cette conférence portant sur les suites du protocole de Kyoto, le Souverain a confirmé les engagements de la Principauté en matière de réduction de CO₂. Un document, reprenant les orientations qui ont fait l'objet jusqu'à ce jour des déclarations faites par S.A.S le Prince au cours de réunions internationales adhoc, a été remis au Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Evènements organisés à Monaco

Arrivée du bateau PlanetSolar à Monaco 5 mai 2012

S.A.S le Prince Albert II est allé à la rencontre de l'équipage du catamaran PlanetSolar, premier bateau à énergie exclusivement solaire à boucler un tour du monde. PlanetSolar avait quitté le port de Monaco en septembre 2010 et n'en est revenu que le vendredi 5 mai 2012.

De nombreuses manifestations, comme des visites de ce catamaran futuriste de 31 mètres de long, ont eu lieu durant son escale.

Lancement des recherches Polaires au Centre Scientifique de Monaco/ 15 mai 2012

S.A.S. le Prince a assisté à l'intervention du Pr. Nils Christian STENSETH, Directeur du « Centre for Ecological and Evolutionary Synthesis » (C.E.E.S.) et Président de l'Académie norvégienne des sciences et des Lettres, dont le thème était : « Ecological Impact of Climate Change in Arctic Regions: How to anticipate the future changes on biodiversity » puis au discours de clôture de la 2ème journée du colloque du Pr. Yvan LE MAHO, membre de l'Académie des Sciences de France, dans le cadre du lancement des Recherches au Centre Scientifique de Monaco.

Le 3^{ème} Forum Euro-méditerranéen de l'Efficacité Energétique / 8-9 novembre 2012

Près de 200 décideurs et hommes politiques européens se sont réunis lors du troisième Forum Euro-méditerranéen de l'Efficacité Energétique. Ils ont évoqué les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs fixés par l'Union Européenne d'ici 2020. Johnson Controls, la Fondation Prince Albert II et The Climate Group ont organisé cet événement à Monaco, les 8 et 9 novembre 2012.

Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco a accueilli les invités au « Méridien Beach Hotel » à Monaco.

Extrait de Son discours inaugural : « Année après année, ce Forum prouve son importance et son intemporalité. Dans un contexte aussi incertain, peu de sujets sont aussi fédérateurs que celui qui nous réunit aujourd'hui. Le plus grand défi dans la lutte contre le changement climatique est de parvenir à développer un modèle de croissance alternatif qui n'est pas seulement le refus d'un ordre ancien ou la condamnation de ce qui a été pour de nombreuses années les racines de notre progrès, et dont beaucoup ont encore aujourd'hui besoin. L'engagement environnemental doit servir à véhiculer le progrès. Un progrès non seulement en termes de style de vie et de confort, mais aussi de principes. L'efficacité énergétique a un rôle spécial à jouer à cet égard. »

CHAPITRE 1 | S.A.S. LE PRINCE ALBERT II: UN CHEF D'ETAT ENGAGÉ



Les quatre piliers de la politique de développement durable de la Principauté de Monaco se fondent sur la gestion du patrimoine naturel ; la mise en œuvre du Plan Energie Climat ; un panel d'actions en faveur d'une ville durable et la mobilisation de la Communauté Monégasque.

La gestion du « patrimoine naturel » porte sur la préservation de la biodiversité marine et terrestre, mais également sur la gestion de la ressource en eau, sur la surveillance des milieux et le contrôle des pollutions.

La Biodiversité: une priorité

Le Gouvernement Princier renforce sa politique en matière de préservation et de protection de l'environnement par une adhésion aux Conventions Internationales en la matière, dont la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention de Washington (CITES) ou la Convention de Barcelone, cette dernière étant spécifique aux enjeux du bassin méditerranéen. En effet, malgré un territoire exigu densément urbanisé, la Principauté de Monaco mène une action particulièrement volontariste pour la préservation de sa biodiversité dont la richesse est souvent insoupçonnée.

Connaître

Le premier volet de cette politique consiste en l'acquisition de connaissances. Les inventaires d'espèces et d'habitats sont des outils de connaissance, de sensibilisation, mais également d'aide à la décision pour l'État dans la mise en œuvre de sa stratégie de surveillance et de protection de la biodiversité et de sa politique d'aménagement du territoire.

Une opération très spéciale: le vidage acrobatique de l'aire de reproduction du faucon pèlerin

Cette opération vise, après la désertion du site en juin, à récolter un maximum d'informations sur la biologie de cette espèce par l'analyse du contenu de l'aire de reproduction du faucon : plumes, os et pelotes de réjection. Des spécialistes en plumes et en ostéologie ont ainsi identifié 24 espèces-proies récoltées dans les deux aires de nidification du Rocher.



Au-delà des inventaires systématiques, les suivis dans le temps d'une sélection de groupes d'espèces ainsi que la mise en place d'indicateurs d'espèces et de milieux permettent d'appréhender les évolutions de l'état de santé des écosystèmes.

Chaque année, la Direction de l'Environnement met en œuvre des programmes d'inventaires, de cartographies et des suivis de la faune et de la flore, marines et terrestres, sur l'ensemble du territoire monégasque.

Ces connaissances permettent d'adapter finement les mesures de gestion nécessaires au maintien et à la protection de la biodiversité.

Protéger et gérer

La politique de gestion durable des ressources littorales menée par la Principauté s'appuie sur la création de 2 zones marines protégées (Réserve du Larvotto et Réserve des Spélugues). La création d'aires protégées vise à la fois le maintien des écosystèmes dans leur intégralité et la protection des espèces. Dès 1908, les premières mesures de protection de la zone marine du Larvotto ont été mises en œuvre et, en 1978, elles ont permis la création de la première réserve marine de Monaco.

Cette réserve marine, d'une superficie de 33 ha, dispose d'un statut de protection renforcé. Seule est autorisée la pratique des bains de mer, et sous certaines conditions les sports nautiques, la recherche scientifique et la plongée sous-marine. Toute autre activité est interdite.

Une partie de l'aire de la réserve est inscrite en tant que site de la Convention RAMSAR (Convention sur les zones humides d'importance internationale).

La Réserve du Larvotto est constituée pour moitié d'un herbier de posidonies. La posidonie, phanérogame endémique de la Méditerranée, est considérée comme une espèce indicatrice de la qualité globale des eaux littorales. Régulièrement suivies depuis plus de trente ans, la vitalité et la stabilité de l'herbier de posidonies de la Réserve du Larvotto témoignent de la bonne qualité des eaux littorales monégasques.

Plus de 450 grandes nacres ont également été recensées sur seulement un tiers de cette zone protégée. Ce peuplement est suivi dans le temps pour évaluer sa croissance et son état de santé. Sensible à la qualité de l'eau, cette espèce représente un bon indicateur de la qualité du milieu marin.

En 1986, une seconde réserve marine est créée : la Réserve des Spélugues. Cette zone d'environ 2 ha, à

Impact socio-économique de l'acidification des océans sur les pêches et l'aquaculture. Workshop du 11 au 13 novembre 2012.

55 experts provenant de 19 pays ainsi que des représentants d'organisations internationales étaient réunis pendant 3 jours au Musée océanographique de Monaco, à l'invitation du Centre Scientifique de Monaco et de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique au sujet de l'impact de l'acidification des océans sur les pêches et l'aquaculture.

S.A.S le Prince Albert II a conclu les débats en soulignant l'importance de la mobilisation et de la coopération des biologistes et des économistes.



Convention sur la protection des Alpes : le 7 septembre 2012

Sur la base des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de juin 2012, les 6 et 7 septembre 2012 s'est tenu à Poschiavo, en Suisse, le 50^{ème} Comité Permanent pour la Convention sur la protection des Alpes suivi de la XIIème Conférence Alpine. Lors de la Convention sur la protection des Alpes, les huit Parties prenantes représentées, dont la Principauté de Monaco, ont renouvelé leur engagement pour une collaboration allant dans le sens d'un développement durable dans les Alpes.



Opération APIdays « Journée nationale de l'abeille, sentinelle de l'environnement » le 22 juin 2012

Des apiculteurs, assistés d'une équipe de la section jardins de la Direction de l'Aménagement Urbain et en présence des scolaires de la Principauté, ont procédé à la récolte du miel des 6 ruches installées sur l'espace vert du toit-terrasse du Musée des Timbres et des Monnaies, à Fontvieille. Les 80 kg de ce miel «made in Monaco» extraits lors de cette récolte annuelle ont permis de sensibiliser le jeune public monégasque à la sauvegarde des abeilles.



proximité de l'entrée du port Hercule, renferme un site unique en milieu urbanisé : un tombant coralligène, composé d'une paroi d'une trentaine de mètres de haut. C'est un lieu favorable au développement de colonies de corail rouge, espèce emblématique en Méditerranée.

Ces mesures de protection ont été renforcées, en 1993, par l'interdiction de la pêche du mérou brun, espèce placide et très appréciée pour sa chair. La mesure de protection de cette espèce en danger se révèle efficace en Principauté, avec une forte croissance, depuis une vingtaine d'années, du nombre d'individus fréquentant les eaux monégasques.

Valoriser

En 2010, la Direction de l'Environnement a initié un projet d'immersion de récifs artificiels le long des côtes de la Principauté. Ce programme, outil de

gestion de la biodiversité marine, a pour objectif de permettre une valorisation biologique de certains fonds du littoral monégasque.

Une bathymétrie 3D permettant une caractérisation précise de la nature des fonds, réalisée en 2010, a permis d'identifier plusieurs zones ayant un fort potentiel écologique, notamment un important peuplement coralligène situé à l'Est de la Principauté. Ces zones feront l'objet d'études spécifiques dans les années à venir.

Pour la partie terrestre, l'inventaire de l'herpétofaune (reptiles et amphibiens), débuté en 2012, avait pour objectif d'identifier la présence de geckonidés tels que *Speleomantes strinatii*, un amphibien rare endémique à la région, vu pour la dernière fois vers 1900 à Monaco. Dans le cadre de cette recherche, l'hémidactyle verruqueux (*Hemidactylus turcicus*), autre espèce présentant un enjeu de conservation important, a déjà été observé en plusieurs endroits de Monaco.

Par ailleurs, depuis 2011, la Principauté s'est associée au programme « Abeille, Sentinelle de l'Environnement » de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF). Les abeilles jouent un rôle prépondérant de pollinisation pour plus de 80 % de notre environnement végétal. Plus de 20 000 espèces végétales menacées sont sauvegardées grâce à elles, tandis que 40 % de l'alimentation humaine (fruits, légumes, oléagineux, etc.) dépendent de leur action. 6 ruches ont ainsi été installées sur le toit terrasse du Musée des Timbres et des Monnaies à Fontvieille.

En plaçant des ruches en ville, ce programme permet à l'abeille de s'intégrer dans l'espace urbain et de sensibiliser le public à sa sauvegarde qui demeure un enjeu stratégique environnemental et économique.

Surveillance des milieux et lutte contre les pollutions

Le maintien de cette diversité biologique est étroitement lié à la qualité intrinsèque des milieux (marin et terrestre), d'où une vigilance particulière apportée à ces derniers au travers de la mise en oeuvre de réseaux de surveillance.

La qualité des eaux littorales

La Principauté assure une surveillance de la qualité physique et chimique des eaux littorales, basée sur des mesures répétées de l'ensemble des composantes du milieu marin (masses d'eau, sédiments et organismes vivants), mais également sur la connaissance des activités ou des apports naturels et anthropiques susceptibles d'influer sur la qualité du milieu.

En plus de cette surveillance locale, la Direction de l'Environnement participe à la campagne RINBIO (Réseau d'INtégrateur BIOlogiques) organisée tous les 3 ans par l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée et Corse et l'IFREMER (Institut Français pour la Recherche et l'Exploitation de la MER).

Cette étude repose sur l'utilisation d'accumulateurs biologiques (moules) qui par leur présence, leur comportement démographique, morphologique et physiologique caractérisent un milieu et son évolution.







L'initiative « Monaco s'engage contre la déforestation »

Initiée en janvier 2010 par la Fondation Prince Albert II de Monaco, en partenariat avec l'association MC2D et le Gouvernement Princier, cette initiative a été marquée en 2012, par le lancement d'une réflexion sur la « Traçabilité des achats de bois du Gouvernement Princier ».





Recensement des mérous bruns le long des côtes monégasques du 23 au 26 novembre 2012

Dans le cadre du suivi des inventaires de biodiversité marine, la Direction de l'Environnement a entrepris en novembre 2012, le recensement de la population de mérous bruns le long du littoral de la Principauté. Le dernier recensement, réalisé en octobre 2009, dénombrait 105 individus contre 83 mérous en 2006 et seulement 12 individus repérés en 1998. La croissance de cette population de mérous bruns monégasques montre l'efficacité des mesures de protection mises en place en Principauté et reflète la bonne qualité de l'environnement marin côtier.



Ce réseau offre l'avantage de fournir une information homogène des niveaux de contamination observée à l'échelle de la Méditerranée Occidentale (programme européen MYTILOS).

Enfin, une surveillance sanitaire des eaux est également mise en œuvre au travers de la détermination de la qualité des eaux de baignade. Cette surveillance réglementaire est réalisée de début mai à fin septembre avec un rythme hebdomadaire de prélèvements et d'analyses sur chaque zone de baignade.

Depuis 2007, un dispositif de surveillance associant une surveillance sanitaire et environnementale ainsi qu'une gestion préventive du risque lié à la présence de l'algue « *Ostreopsis ovata* » a été mis en place au niveau des anses de la plage du Larvotto.

Gestion de la ressource en eau

Dans certaines régions du monde, l'eau douce est devenue un enjeu majeur en raison de sa rareté, de sa distribution géographique inégale ou de la pression démographique croissante. La politique de gestion raisonnée de l'eau à Monaco a débuté dès la seconde moitié du 19^{ème} siècle par la mise en place de périmètres de protection des sources d'eau potable.

L'eau consommée en Principauté provient pour 75 % de France (vallées de la Vésubie et de la Roya), les 25 % restant proviennent de la ressource locale (sources Alice, Marie, Testimonio, Fontdivina et Ingram).

C'est la Société Monégasque des Eaux (SMEaux), société concessionnaire de l'Etat, qui réalise un traitement et un contrôle qualité de cette eau préalablement à sa distribution. La rationalisation et la diminution des

consommations d'eau restent parmi les enjeux majeurs dans le cadre d'une gestion durable de la ressource. Ces dernières années, la prise de conscience par les ménages, les acteurs privés et publics de la Principauté a entraîné une baisse sensible de la consommation d'eau à Monaco.

En 20 ans, grâce aux actions menées par l'Etat, le secteur privé et les particuliers, les consommations d'eau potable ont diminué d'environ 20%.

Parmi ces actions, citons l'optimisation de l'arrosage des espaces verts ainsi que l'utilisation de l'eau des vallons pour certaines activités comme le nettoyage des rues.

Traitement des eaux résiduaires

La totalité des eaux usées de la Principauté et de la commune de Beausoleil, ainsi qu'une partie de celles des communes de Cap d'Ail et de La Turbie sont recueillies dans le réseau d'assainissement monégasque et conduites vers les unités de traitement qui assurent leur épuration.

L'ensemble de ces eaux usées sont acheminées dans l'Usine de Pré-Traitement des Eaux Résiduaires (UPTER), localisée sous le Rocher de Monaco, gérée par la Direction de l'Aménagement Urbain. Cette usine assure le traitement physique des eaux : dégrillage, dessablage et déshuilage des effluents. Elle est capable de traiter jusqu'à 2 000 l/s.

Une fois prétraitées à l'UPTER, les eaux sont conduites vers l'Usine de Traitement des Eaux Résiduaires (UTER) localisée à Fontvieille, dans le sous-sol de l'immeuble « Le Triton ». Dans cette usine, il est procédé à l'élimination des polluants par des traitements physicochimiques et biologiques.

Les eaux ainsi épurées sont ensuite rejetées en mer par un émissaire dont l'exutoire se situe à 800 mètres au large de la digue de Fontvieille et à une profondeur d'environ 100 mètres. Une particularité de la Principauté réside dans le fait que la majorité des boues générées par l'épuration des eaux sont directement transférées, par une canalisation, dans l'usine voisine de valorisation énergétique des déchets.

Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : l'IPBES

Depuis le 1^{er} septembre 2012, la Principauté de Monaco est devenue membre officiel de cette nouvelle instance : l'IPBES. Historiquement, c'est lors de la 65^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies qu'avait été donné le feu vert à sa création, conçue sur le modèle du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat (GIEC) et dont le principal objectif est de favoriser la prise de conscience du public et des décideurs politiques quant aux conséquences désastreuses de l'érosion de la biodiversité.



Convention sur la Diversité Biologique : 8-19 octobre 2012

Une délégation monégasque a participé à la 11 ème Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique, qui s'est tenue à Hyderabad, en Inde, au cours du mois d'octobre 2012. Les débats ont essentiellement porté sur la mise en œuvre des 20 objectifs du plan stratégique couvrant la période 2011-2020 et du protocole de Nagoya. L'un des objectifs majeurs pour cette période est de protéger 17 % de la surface terrestre mondiale et un dixième de la superficie totale des océans à l'horizon 2020.



L'ENVIRONNEMENT EN PRINCIPAUTÉ DE MONACE : UNE PRIORITÉ



Conférence sur le climat de Doha du 26 novembre au 7 décembre 2012 : vers une deuxième période d'engagement de Monaco dans le cadre du Protocole de Kyoto

Les représentants de 190 Etats étaient réunis à Doha, au Qatar, pour la 18ème Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Cette réunion visait notamment à préciser les conditions d'une nouvelle période d'engagement dans le cadre du Protocole de Kyoto, pour laquelle Monaco s'est toujours déclaré volontaire. Le nouveau grand défi des négociations annuelles sur les changements climatiques est de définir un nouveau cadre d'engagement susceptible d'englober l'ensemble des pays du monde.



L'utilisation croissante, depuis près d'un siècle et demi, des énergies fossiles, telles que le pétrole ou le charbon, est la principale cause de l'augmentation des quantités de Gaz à Effet de Serre (GES) rejetées dans l'atmosphère. Ces gaz sont naturellement présents dans celle-ci cependant l'accroissement de leurs concentrations dû aux rejets anthropiques massifs est à l'origine du changement climatique comme le soulignent les différents rapports du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC).

Ainsi dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Principauté de Monaco a ratifié en 2006 le Protocole de Kyoto qui vise à réduire ces émissions de GES.

Lors de la Conférence climatique de Copenhague, S.A.S le Prince Souverain a annoncé Sa volonté de réduire les émissions de la Principauté de 30% en 2020 par rapport à 1990 et de 80% en 2050.

S.A.S le Prince Souverain a réaffirmé, à Durban en décembre 2011 et à Doha en novembre 2012, lors de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, l'engagement de la Principauté en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Consciente des enjeux liés au changement climatique et soucieuse de respecter ses engagements, la Principauté de Monaco met en œuvre une politique énergétique déterminée et innovante au travers de son Plan Energie Climat. Celui-ci s'articule autour de 2 enjeux majeurs:

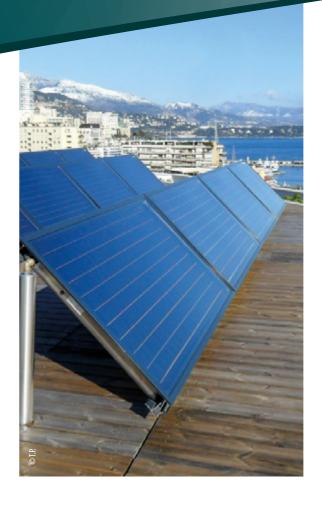
- la sécurisation de l'approvisionnement énergétique, en réduisant la consommation d'énergie et en favorisant la production locale d'énergie renouvelable;
- la lutte contre le changement climatique.

Il se décline au travers d'objectifs chiffrés qui passent par 3 axes d'actions : la réglementation, l'incitation et l'exemplarité de l'Etat.

La sécurisation énergétique

L'approvisionnement énergétique est un enjeu stratégique pour tout Etat. La Principauté est très fortement dépendante de l'extérieur pour son alimentation électrique puisqu'elle importe environ 95% de l'électricité qu'elle consomme.

Pour son approvisionnement électrique, Monaco dépend presque exclusivement d'une double ligne très haute tension (400 000 Volts), desservant l'extrême Est du littoral méditerranéen français. Cette voie unique de transport représente une forte contrainte structurelle.



Lors des pics de consommation hivernaux (chauffage) et estivaux (air conditionné), la forte demande en énergie peut occasionner une rupture d'approvisionnement pouvant s'avérer préjudiciable tant à l'économie qu'à la qualité de vie de la Principauté. Aussi, la Principauté va se doter d'un troisième poste source d'alimentation électrique réalisé dans le massif rocheux du vallon de Sainte Dévote.

Par ailleurs, le gestionnaire français du réseau d'électricité haute et très haute tension, Réseau et Transport d'Electricité (RTE), renforce actuellement le maillage des lignes haute tension dans la région. Ce maillage sera pleinement opérationnel fin 2015.

Contrat d'objectif pour une sécurisation énergétique

Le 21 janvier 2011, la Principauté de Monaco a signé le Contrat d'Objectif pour une sécurisation de l'alimentation électrique de l'Est de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), aux côtés de l'Etat Français, du Conseil Régional PACA, des Conseils Généraux des Alpes-Maritimes et du Var, de RTE, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var. La Principauté s'est engagée à soutenir et à participer aux objectifs du Contrat, à savoir :

- Initier un programme d'action ambitieux de maîtrise de la consommation d'électricité, de réduction des pointes de consommation électrique et de développement des productions locales d'énergie
- Produire 15% de la consommation d'énergie à partir d'énergie renouvelable d'ici le 31 décembre 2012;
- Réduire de 15% les consommations d'électricité dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var, par rapport à 2008, avant le 31 décembre 2013;

Limiter la puissance électrique de pointe

Afin d'éviter les ruptures d'alimentation, le Gouvernement Princier s'est fixé pour objectif de limiter la puissance électrique de pointe, en la maintenant, à l'horizon 2020, à un niveau inférieur à celui de 2006 établi à 97 500 kW. La Principauté est partenaire de la démarche EcoWatt (www.ecowatt-provence-azur.fr), initiée par RTE, qui vise à prévenir les usagers des risques de saturation du réseau électrique et à leur rappeler les « bons gestes » afin de modérer leur consommation.

CHAPITRE 3 | ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Augmenter l'indépendance énergétique

Le développement des énergies renouvelables doit permettre d'augmenter la sécurité énergétique du pays, avec pour objectif, à l'horizon 2020, une consommation énergétique de 20 % provenant des sources d'énergie renouvelables.

A Monaco, ces sources d'énergie renouvelables locales se présentent essentiellement sous les formes suivantes :

- Par la valorisation énergétique des déchets, grâce à l'Usine d'Incinération des Résidus Urbains et Industriels (UIRUI). Les déchets servent de combustible pour produire de l'électricité et de la vapeur qui alimentent le réseau urbain de distribution de chaud et de froid du quartier de Fontvieille.
- Par le développement de pompes à chaleur à eau de mer. En effet, ce procédé consomme 4 fois moins d'énergie qu'une chaudière à combustible conventionnel pour délivrer la même quantité de chaleur. La majorité de ces systèmes sont également réversibles et permettent à la fois le chauffage et la climatisation. La première pompe à chaleur à l'eau de mer à Monaco date de 1963. Aujourd'hui, environ 70 pompes à chaleur sont installées sur le littoral de la Principauté. Elles produisent 19% de l'énergie consommée et permettent ainsi une économie annuelle de 15 000 tonnes équivalent CO₂.

En cohérence avec le contexte général du développement des énergies renouvelables, Monaco, précurseur dans la mise en oeuvre des pompes à chaleur eau de mer, s'est engagé dans un projet de recherche intégré, intitulé « OPTIMA-PAC », qui vise à structurer la filière industrielle autour de cette technologie. Ce projet regroupe des laboratoires de recherche universitaire et des industriels, unis dans un consortium de savoirfaire et de compétences complémentaires, mobilisant 25 chercheurs et ingénieurs.

·Par le développement du solaire thermique et photovoltaïque. Le Gouvernement met en œuvre des installations solaires thermiques et photovoltaïques sur ses opérations de construction et de rénovation de bâtiments et d'infrastructures publiques. Afin de soutenir le développement de l'énergie solaire en Principauté, une subvention est octroyée, depuis 2008, aux propriétaires pour le remplacement d'une installation thermique fossile par une installation thermique solaire. Les systèmes de production thermique à partir de l'énergie solaire (panneaux solaires thermiques), en remplacement de chaudières fioul et/ou en complément de chaudières gaz ou bois sont ainsi subventionnés à hauteur de 30% de l'installation et plafonnés à 30 000 €. Parallèlement, en partenariat avec la Société Monégasque d'Electricité et de Gaz (SMEG), l'Etat monégasque travaille actuellement sur la mise en œuvre de mesures incitatives pour le développement de l'énergie photovoltaïque.

Augmenter l'efficacité énergétique dans les bâtiments

La sobriété énergétique contribue également à la sécurisation énergétique du territoire. Les efforts doivent donc être portés en priorité sur les plus gros



postes de consommation. En Principauté, c'est le bâtiment qui concentre la plus grande dépense d'énergie. Un objectif de réduction de 20 % de la consommation unitaire d'énergie dans les bâtiments en 2020, par rapport à 2007, a été fixé.

Depuis 2007, le Gouvernement applique la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE®) dans toutes les constructions neuves de l'Etat et pour les plus récentes la certification THPE (Très Haute Performance Energétique) ou BBC « Bâtiment Basse Consommation ». Cette démarche, pilotée par le Service des Travaux Publics, vise à améliorer la conception des bâtiments en limitant le plus possible leur impact environnemental. Cela passe aussi bien par le choix des matériaux de construction que par la prise en compte de la maintenance du bâtiment, mais également par les économies d'énergie générées.

Pour les bâtiments publics existants, les Services de l'Etat réalisent des diagnostics de performance éner-

gétique dont découlent des opérations de rénovation menées par le Service des Bâtiments Domaniaux.

De plus, le Gouvernement a mis en place une subvention en vue de soutenir la rénovation énergétique des bâtiments privés et mixtes. L'isolation thermique des toitures est ainsi subventionnée à hauteur de 9 € le m² TTC et plafonnée à 400 m². Cette subvention fait suite aux observations issues de la thermographie aérienne, réalisée par la Direction de l'Environnement en décembre 2009, afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de la déperdition de chaleur en toiture.

Marché de performance énergétique

En 2012, Le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre, en partenariat avec l'Agence de l'Energie de Berlin, une expérimentation de contrat de performance énergétique sur 5 bâtiments publics.



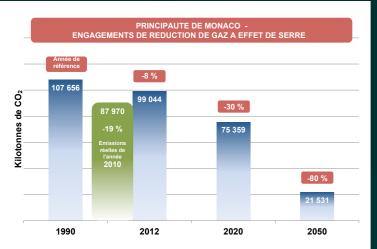
La démarche Ecowatt

Initiée par RTE (Réseau et Transport d'Electricité), le Gouvernement Princier lance pour la 3ème saison consécutive la démarche Ecowatt. Au travers de ce partenariat, Monaco s'engage à poursuivre et à améliorer son dispositif de sensibilisation des particuliers par une campagne de communication mise en place dès novembre 2012 avec notamment la création de nouvelles affiches et l'amélioration de la diffusion des messages d'alertes. La Principauté a également mis en place des actions de modération de la consommation, en éteignant notamment les éclairages d'agrément.

Label European Energy Award

En 2012, la Principauté de Monaco s'est lancée dans une démarche de labellisation et d'amélioration continue de son plan énergie climat. Ce processus se déroule sur une période minimale de 4 années et vise à évaluer la qualité des politiques publiques monégasques dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre les changements climatiques. Des villes comme Zurich ou Düsseldorf, ont également obtenu ce label.





Les engagements 2012 correspondent aux quantités attribuées à la Principauté en 2007 egal à 495.221 (quintuple d'une année de base) tonnes d'equivalent CO,

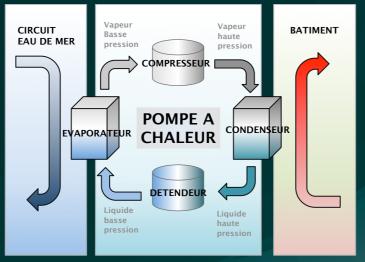


Schéma pompe à chaleur



Maîtrise de la demande en énergie : des économies d'énergie significatives pour les bâtiments de l'Etat.

Le Service des Bâtiments Domaniaux a rendu accessible la consommation réelle de la plupart des Services et Etablissements administratifs afin de sensibiliser et de responsabiliser les usagers. Ainsi, pour certains « gros consommateurs » un système de Gestion Technique Centralisée de l'énergie a été mis en place pour en assurer une gestion optimale. Au final, en 2011, sur un ensemble de 50 sites, pour une surface bâtie de 240 000 m², la réduction de consommation a été de 26% par rapport à celle de 2006, soit un gain de 4,45 GWh, équivalent à la consommation de 450 foyers de 4 personnes pendant 1 an. Cette diminution représente une économie d'environ 400 000 €, le fruit d'un travail collaboratif entre les différents Services de l'Etat.

Ce Marché de Performance Energétique (MPE) consiste, pour le propriétaire d'un bâtiment ou d'un parc de bâtiments, à confier à une société de services énergétiques le soin de procéder à l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment et à les financer. La société rembourse son investissement à partir des économies générées par la réduction de la facture énergétique. Ces économies d'énergie sont garanties par la société qui, si les objectifs ne sont pas atteints, en assume les conséquences financières.

Le projet actuel porte sur un groupe de bâtiments publics (le Lycée Albert 1er, la Caserne des Carabiniers, le Centre de Rencontres Internationales, l'Auditorium Rainier III et la Sûreté Publique) dont la facture énergétique cumulée est supérieure à 650 000 € par an. La performance énergétique garantie est de 27% sur une durée contractuelle de 12 ans. Les économies financières envisagées sont de l'ordre de 170 000 € par an.

Ce projet contribuera également à atteindre les objectifs de la Principauté en matière de réduction des émissions de GES, puisqu'une réduction de 34% dans les bâtiments concernés est attendue.

Enfin, ce projet permettra à l'Etat de disposer d'un parc de bâtiments toujours plus performant sur le plan énergétique tout en respectant les contraintes de maîtrise de la dépense publique.

Labellisation du plan énergie climat de la Principauté

Le Gouvernement s'est engagé dans le processus de labellisation de son Plan Energie Climat par la réalisation, en 2012, d'un état des lieux des actions entreprises et des politiques engagées. Cet état des lieux sera suivi, en 2013, par la réalisation d'un plan d'action qui permettra de présenter d'ici 4 ans une demande de labellisation auprès de l'European Energy Award (EEA).

L'EEA est une démarche reconnue par la Commission Européenne. Ce label récompense les collectivités qui sont engagées dans un processus de management de qualité, appliqué à la mise en oeuvre de leur politique énergie climat au niveau de leur territoire.

Ce processus est initié à partir d'un catalogue d'actions communes à toute l'Europe, mais décliné à l'échelle de chaque pays partenaire en fonction de ses spécificités.

La lutte contre le changement climatique

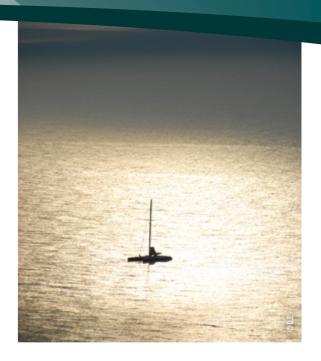
Ce second volet du Plan Energie Climat concerne les engagements internationaux de la Principauté vis-à vis de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Dans le cadre du Protocole de Kyoto, Monaco s'est engagé, entre 2008 et 2012, à réduire de 8 % les émissions directes de GES par rapport à 1990.

Réduire ses émissions directes de GES

Les émissions directes de GES recensées à Monaco sont principalement liées à la combustion de fioul et de gaz, à l'incinération des déchets urbains et industriels et à la consommation de carburant vendu sur le territoire monégasque.

Ainsi, le Gouvernement Princier a mis en place, depuis 2003, des mesures réglementaires, interdisant l'installation de systèmes de chauffage au fioul dans les immeubles neufs. Du fait du fort renouvellement urbain qui caractérise Monaco, cette mesure contribue pour une grande part à la diminution de 19 % des émissions de GES intervenue entre 1990 et 2010.

Concernant l'incinération des déchets, la collecte sélective des déchets, initiée à Monaco en 1992, et intensifiée depuis 2008 a permis en 2011, la valorisation matière d'environ 12 % des déchets collectés vers des filières de recyclage. Ce dispositif concerne principalement le papier, le verre et les emballages ménagers recyclables. L'efficacité de cette collecte est optimisée par l'augmentation des points d'apports volontaires et la mise en place de bacs de tri dans les immeubles. Par ailleurs, le développement,



en 2011, de la collecte et du recyclage des cartons des commerces et entreprises monégasques ont participé à la réduction du tonnage des déchets incinérés et donc des émissions de GES associées.

Cesactionssont complétées par une politique incitative de l'Etat avec la création de subventions au profit d'installations utilisant les énergies renouvelables, une tarification incitative aux économies d'énergie, une réglementation du transport de marchandises en ville, des subventions d'achat de véhicules hybrides ou électriques, une politique tarifaire incitative en faveur des transports publics, etc. L'ensemble de ces mesures contribuent à limiter les sources d'émissions de GES en Principauté.

CHAPITRE 3 | ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE



ÇA BOUGE DANS LE BON SENS!



NOUVERU PLAN

DEZ BUZ

TÉLÉCHARGER LA BROCHURE

♠ RÉSIDENTS

■ INDUSTRIELS

SALARIÉS

Fontvieille, ça bouge dans le bon sens!

Dans un effort continu d'amélioration des conditions de circulation en Principauté, et avec l'ouverture de la Zone d'Activité Commerciale Saint Antoine, le nouveau schéma de circulation de Fontvieille a pour objectif de répondre aux déplacements des 3 profils d'usagers majoritaires dans ce secteur : résidents, salariés pendulaires et industriels. Découvrez tous les changements du schéma de circulation du quartier de Fontvieille grâce à un dispositif interactif sur le site du Gouvernement : http://www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/La-Qualite-de-Vie/L-amenagement-de-la-cite/Fontvieille-ca-bouge-dans-le-bon-sens.

du Jardin Exotique et de Fontvieille. Ce tunnel descendant reliera la RN7 au boulevard Charles III permettant aux poids lourds et aux salariés d'accéder directement à Fontvieille via la liaison Marquet de la zone d'activité commerciale Saint Antoine de Capd'Ail (ZAC St Antoine).

Par ailleurs, l'ouverture de la voie de circulation entre le quartier de Fontvieille et Cap-d'Ail grâce à la liaison Marquet facilitera les flux entrants et sortants de ce quartier et accentuera son désenclavement.

Développement des transports en commun

Le Gouvernement mène une politique tarifaire incitative tout en participant à la modernisation des moyens afin d'améliorer la qualité des services assurés par la Compagnie des Autobus de Monaco (CAM) : augmentation de la fréquence de passage des bus, écrans d'informations dans les bus et aux arrêts, bus de soirée et de nuit, intermodalité, mise en place d'un nouveau système d'aide à l'exploitation avec une localisation GPS des bus permettant une information en temps réel des voyageurs (www.cam.mc), etc.

L'ensemble de ces efforts a permis une augmentation de la fréquentation du réseau urbain de plus de 8 %, entre 2010 et 2011, avec 7 800 000 voyages.

Depuis juillet 2011, la Principauté s'est également équipée, de 4 bus hybrides en plus de son parc fonctionnant entièrement avec du diester.

Favoriser les transports en commun / interurbains

Le Gouvernement concentre son action en matière de mobilité tant intra-muros que pour les déplacements vers les communes et régions voisines. L'achat de 5 rames TER intégrées au réseau ferroviaire régional français favorise le transport des salariés qui se déplacent chaque jour vers Monaco, avec un cadencement au ¼ d'heure aux heures de pointe (matin et soir).

Plus de 18 200 voyages/jour ouvré sont comptés en gare de Monaco, pour une augmentation annuelle de fréquentation estimée à 20 % entre 2010 et 2011, avec un chiffre approchant les 5,4 millions de voyageurs.

La mise en place de l'interopérabilité entre le Transport Express Régional (TER) et la CAM avec un tarif combiné (abonnement mensuel « tout public ») facilite l'utilisation de ces deux modes de déplacements. Par ailleurs, un tarif préférentiel pour les jeunes (-26 ans) a également été mis en place.

Environ 9 000 voyageurs entrent quotidiennement en Principauté par bus. Avec ses 148 courses quotidiennes, la ligne 100 (Nice, Monaco, Menton) est la plus fréquentée. La Principauté développe également l'intermodalité grâce à la « Carte Azur », qui permet une libre-circulation sur les réseaux de bus de Nice, d'Antibes-Sophia-Antipolis, du Conseil Général des Alpes-Maritimes et de la Principauté.

Centre de distribution urbaine

En 1989, le Gouvernement monégasque s'est doté, d'un Centre de Distribution Urbaine (CDU) qui permet de fluidifier la circulation à Monaco en diminuant le trafic de camions et en optimisant leur taux de chargement. En 1999, le CDU a été relié à une plateforme de préconsolidation dans le Parc d'Activités Logistiques (PAL) de Nice Saint Isidore. Ce PAL a permis la rationalisation des flux de marchandises, la mise à disposition de surfaces de stockage délocalisées grâce au partage des coûts logistiques et des moyens de traction.

La Principauté compte plus de 50 000 salariés et 36 000 résidents qui chaque jour peuvent être amenés à se déplacer sur un territoire de 2 km².

Avec plus de 106 000 mouvements de véhicules entrants et sortants de la Principauté, la circulation est l'un des points-clefs en matière de qualité de vie.

Pôle d'attractivité économique et touristique, Monaco accueille également près de 5 millions de visiteurs par an. Ces chiffres illustrent sans nul doute l'importance des flux de circulation et leurs impacts sur la cité. (www.infotrafic.mc).

Le Gouvernement Princier développe une politique de ville durable s'attachant à la préservation, voire au renforcement, d'une qualité de vie reconnue et appréciée. Cette politique s'articule notamment autour de la gestion de la mobilité, du traitement des déchets, des espaces verts et des nuisances sonores.

Politique de mobilité

La politique de l'Etat en matière de mobilité a pour objectifs de réduire les impacts négatifs de la circulation automobile (trafic, qualité de l'air, nuisances sonores, etc.) mais également de proposer des modes de déplacement alternatifs. Les actions entreprises relèvent de 2 domaines : la mise en place d'un schéma directeur des infrastructures urbaines et

la mise en œuvre d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU). Ce dernier s'articule autour du développement des transports en commun, de l'optimisation du transport de marchandises en ville, de la promotion des véhicules propres ou peu polluants et du développement des modes de déplacement doux.

L'amélioration des infrastructures

Le développement des infrastructures (dorsale, tunnel descendant, etc.) a pour but de fluidifier les axes de circulation.

Le schéma directeur des infrastructures routières se caractérise par la réalisation du boulevard du Larvotto ou « dorsale » qui emprunte l'ancien tracé de la voie ferrée de Saint Roman à Cap-d'Ail. Il s'agit d'un axe de circulation ayant pour objectif de faciliter les déplacements inter quartiers en allégeant d'autant la circulation de transit parasite au sein des différents quartiers de la Principauté.

De plus, la circulation des véhicules en Principauté connaît une nette amélioration depuis la fin des travaux d'aménagement de la Place d'Armes, la création de plusieurs giratoires (Canton, Place d'Armes, Madone, etc.) et l'ouverture de tunnels de liaison.

Ce schéma directeur prend également en compte le projet de réalisation d'un tunnel entre le quartier

L'ENVIRONNEMENT EN PRINCIPAUTÉ DE MONACO | 25

Labellisation Espaces Verts Ecologiques (EVE)

Depuis le 13 janvier 2012, 3 sites végétalisés du secteur du Larvotto ont obtenu le label Espaces Verts Ecologiques (EVE).

Cette distinction internationale constitue une véritable reconnaissance de la politique de gestion des jardins publics mise en œuvre depuis plusieurs années par la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU).



Remise des certificats ISO 9001 et 14001 au Service des Parkings Publics

Le Service des Parkings Publics de Monaco est officiellement certifié aux normes ISO 9001 « qualité » et 14001 « Environnement ».

Premier Service Administratif du Gouvernement Princier à obtenir cette double certification, le Service des Parkings Publics répond aux nombreuses exigences des deux normes et s'inscrit pleinement dans les attentes du Gouvernement monégasque : tendre vers une administration moderne, de qualité et respectueuse de son environnement.



Cette plate-forme de fret permet de réduire de 50 % l'encombrement de la voirie par les véhicules utilitaires et, selon une étude de l'ADEME, de réduire la pollution de l'air de 30 %.

Covoiturage

Le Gouvernement favorise de nombreuses initiatives pour une meilleure maîtrise des déplacements. Ainsi, l'Etat assure la promotion du covoiturage à destination des actifs de la Principauté. Créé en octobre 2006, le service de covoiturage (www.monacovoiturage.mc) compte aujourd'hui plus de 1 250 inscrits. Sur le plan économique, le covoiturage permet, par le biais des tarifs spéciaux d'abonnement aux parkings et par le partage des frais de carburant et d'autoroute, de réduire de façon très substantielle les coûts de déplacements.

Promotion des véhicules électriques et hybrides

Depuis 2010, le nombre de véhicules écologiques a augmenté de 18,23 % dont 66,33 % de véhicules électriques. En Principauté, en 2012, on compte 655 véhicules 2 ou 4 roues (363 électriques et 292 hybrides, soit 1,87 % des véhicules immatriculés à Monaco), totalement électriques ou hybrides, utilisés par des entreprises, des services administratifs ou des particuliers.

L'Etat et la Commune montrent l'exemple : la quasitotalité des véhicules achetés est aujourd'hui soit électrique, soit hybride. A ce jour, la flotte de l'Administration comporte 75 véhicules électriques et 12 hybrides.

Le Gouvernement a mis en place, en février 2012, un nouveau barème de subventions pour les véhicules

propres avec comme objectif de l'adapter à l'évolution des versions hybrides disponibles sur le marché tout en écartant les véhicules les plus polluants. Il s'agissait également de tenir compte des dispositifs incitatifs mis en place dans les pays voisins et de continuer à soutenir le véhicule électrique particulièrement adapté aux déplacements en ville.

La réglementation impose à certains véhicules, tels que les taxis, des émissions de ${\rm CO_2}$ inférieures à 190 g /km.

L'Etat favorise ainsi l'usage des véhicules électriques par diverses mesures. On peut ainsi rajouter aux aides à l'achat, la gratuité de l'estampille annuelle, du stationnement en surface et de la recharge des véhicules. Le Service des Parkings Publics met gracieusement à la disposition des utilisateurs de véhicules électriques 440 prises de recharge et offre des réductions sur ses abonnements.

Les utilisateurs des véhicules électriques, abonnés auprès des Parkings Publics de la Principauté, ont aussi la possibilité de recharger gratuitement leurs véhicules sur les bornes du système Auto-Bleue installées à Nice sous réserve de leur inscription sur le site Auto-Bleue (http://www.auto-bleue.org/).

Le Gouvernement soutient également les acteurs monégasques (associations, entreprises...) pour leurs actions envers le véhicule propre, et s'investit dans des partenariats avec des constructeurs (Mitsubishi, Renault-Nissan, Smart...). La Principauté, véritable « laboratoire grandeur nature » pour les constructeurs, bénéficie ainsi des innovations dans le domaine des véhicules électriques.

Encourager les modes de déplacement doux

Dans le cadre d'une mobilité apaisée, les modes de déplacement doux (marche à pied, vélo, etc.) sont encouragés. Monaco compte 72 liaisons par ascenseurs, 35 par escaliers mécanisés, et 8 par tapis roulants. Afin de mieux se déplacer dans la ville, le guide « Monaco Malin » a été actualisé et réédité. La nouvelle version intègre l'ensemble des modes alternatifs à la voiture : les arrêts de bus, les parkings proposant aux abonnés et aux résidents des prêts gratuits de vélos électriques, la piste cyclable et les ascenseurs pouvant accueillir des vélos en les poussant

Par ailleurs, la CAM expérimente le vélo à assistance électrique en libre-service. Actuellement, 8 stations de vélos à assistance électrique ont été mises en place : Fontvieille, Gabian, Musée National, Monaco-Ville, Princesse Stéphanie, boulevard de Belgique, boulevard des Moulins et CHPG.

Gestion des déchets

La politique de gestion des déchets en Principauté a pour objectifs : de limiter leur production, d'optimiser leur collecte, leur valorisation, leur traitement et leur élimination, notamment par l'intermédiaire de l'usine de valorisation énergétique des déchets.

Monaco est autonome pour la collecte quotidienne et le traitement de ses déchets valorisables énergétiquement. Par ailleurs, depuis 1986, une collecte pneumatique entièrement automatisée est mise en service dans le quartier de Fontvieille : elle couvre





L'objectif du Code de l'arbre, élaboré en 2011, est de définir les actions à mener pour gérer et conserver le patrimoine arboré de la Principauté. Il s'applique à l'ensemble des espaces verts publics et privés monégasques. Ainsi, plus d'un millier d'espèces végétales ont reçu le statut d'arbre remarquable, basé sur plusieurs grilles d'appréciation relatives à différents critères : biologiques, botaniques, sociaux et environnementaux.





22 ha avec un réseau de 6 km de long. Cependant, les gros déchets (encombrants), les résidus de l'incinération, les déchets qui présenteraient des risques pour la sécurité ou l'environnement (toxiques ou ultimes) sont évacués et traités hors du territoire monégasque.

Valorisation énergétique des déchets

Actuellement en Principauté, la majeure partie des déchets sont valorisés au sein de l'Usine d'Incinération des Résidus Urbains et Industriels (UIRUI) par la production d'électricité et de vapeur. Cette vapeur est transformée en chaud et froid dans une centrale de production puis distribuée, par l'intermédiaire d'un réseau urbain, sur le quartier de Fontvieille.

Valorisation matière des déchets

Les déchets issus des collectes sélectives sont orientés vers des filières de valorisation matière : le papier, le verre et les emballages ménagers recyclables sont principalement concernés par ce dispositif. L'efficacité de cette collecte est optimisée par l'augmentation des points d'apport volontaire ou la mise en place de bacs de tri dans les immeubles. Ce dispositif a été récemment complété par le développement de la collecte des cartons des entreprises. A plus long terme, l'installation d'un quai de transfert des ordures ménagères est programmée. Celui-ci aura pour vocation de doter Monaco d'un équipement efficace

pour massifier les déchets triés et les orienter vers les filières de valorisation matière.

Lutte contre les pollutions

La surveillance permanente de la qualité des milieux est assurée tout au long de l'année par la Direction de l'Environnement grâce à la mise en place des réseaux de surveillance (air, eaux côtières, eaux de baignade et nuisances sonores) qui permettent de répondre à deux enjeux prioritaires : lutter contre les pollutions et améliorer le cadre de vie.

Oualité de l'air

Le développement des activités humaines, industrielles et logistiques, la production d'énergie, ou l'élimination des déchets sont sources de rejets dans l'atmosphère de substances potentiellement nocives. Afin de prévenir une gêne ou un risque pour la santé et l'environnement, un réseau automatisé de 6 stations de surveillance de la qualité de l'air a été mis en place en Principauté depuis 1991 (quai Antoine 1er, rue Grimaldi, boulevard du Jardin Exotique, place des Moulins, Ecole de Fontvieille et boulevard Charles III). Ce réseau fournit des mesures en continu et permet l'élaboration des alertes de pollution, ainsi que le suivi sur le long terme de l'évolution de la qualité de l'air. Il se compose de deux différents types de station de surveillance : celles de proximité et celles de fond. Les premières sont proches des sources de

pollution (trafic routier), les secondes dites également d'ambiance générale, sont éloignées de toutes sources de pollution marquée.

Les polluants visés sont : le dioxyde d'azote, les particules fines et en suspension, le plomb, le dioxyde de soufre, l'ozone, le monoxyde de carbone et le benzène. Les valeurs relevées sont comparées aux valeurs limites fixées par les directives européennes en la matière.

Afin d'améliorer le traitement des fumées de l'usine d'incinération, des travaux de l'ordre de 20 millions d'Euros ont été réalisés en 2007 sur le système four-chaudière, l'amélioration de l'épuration, le doublement de la tour de lavage et la mise en place d'un filtre catalytique.

Les fumées rejetées par l'usine sont contrôlées en permanence. Les données de cette surveillance en sortie de cheminée sont comparées aux normes européennes pour lesquelles un taux de conformité de 100 % est observé. De plus des campagnes de mesures de leurs retombées dans le voisinage sont effectuées régulièrement.

Les derniers résultats montrent des valeurs inférieures à 1 picogramme par mètre carré et par jour pour les dioxines et furannes, concentrations à peine supérieures à la limite de détection de ces substances.

Lutte contre les nuisances sonores

La question des nuisances sonores est partie intégrante de la qualité de vie en Principauté. L'action du Gouvernement porte sur 2 aspects :

Surveillance des pollutions sonores

Si les niveaux observés sont caractéristiques d'un milieu très urbanisé, l'absence de poids lourds la nuit permet d'obtenir des niveaux de bruits nocturnes modérés. Fort de ces résultats, la vitesse sur certaines portions de routes a été réduite et des revêtements antibruits sont expérimentés. De plus, dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain, des axes principaux ont été enterrés, ce qui contribue à limiter les émergences sonores.

"Le Gouvernement Princier développe une politique de ville durable s'attachant à la préservation, voire au renforcement d'une qualité de vie reconnue et appréciée."



Partenariat entre la Principauté de Monaco et la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur

Pour faciliter l'utilisation locale de véhicules électriques, la Principauté et la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur ont signé un partenariat le 2 septembre 2011, à Monaco, en présence de S.A.S. le Prince Albert II et de M. Christian Estrosi, Député Maire de Nice et Président de Nice Côte d'Azur.

Le logo issu de ce partenariat, apposé sur chaque véhicule français et monégasque partenaire, autorise la recharge gratuite du véhicule sur les bornes du système « auto bleue » et sur les installations de la Principauté, ainsi que la gratuité du stationnement de surface à Nice et Monaco.



Le nouveau barème de subventions des véhicules propres

Le nouveau barème de subventions pour les véhicules propres a été actualisé, en 2012, pour favoriser les véhicules écologiques et écarter les véhicules polluants :

Pour les véhicules électriques, la subvention est maintenue à 30% du prix d'achat, plafonnée à 9 000 € pour les quatre roues et 3 000 € pour les deux roues ;

Pour les véhicules hybrides, la prime forfaitaire dépend du niveau d'hybridation et du taux d'émission de CO_2 . Elle s'échelonne de 1500 à 5500 \in et exclut les véhicules émettant plus de 150g de CO_2 /km.

Les Jardins d'Apolline

Ce bâtiment de l'Administration des Domaines, a été construit en respectant le référentiel de la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) Au terme de ces travaux il s'est vu attribuer le label THPE (Très Haute Performance Energétique). Parmi les cibles de la démarche HQE, celle de la « gestion de l'Energie » a été classée comme très performante. « Les Jardins d'Apolline » disposent en toiture d'une installation solaire qui regroupe à la fois des panneaux solaires thermiques d'une surface de 380 m² et photovoltaïques de 200 m², pour une puissance énergétique totale équivalente à 335 000 kWh/an.



Le réseau de surveillance des nuisances sonores comprend également la mise en place d'un système de monitoring du bruit de l'héliport afin de mesurer l'impact sonore des hélicoptères sur les riverains. Une étude psycho-acoustique menée par le Gouvernement a permis de mettre en place un certain nombre de mesures : restriction des vols pour les essais moteurs, nouvelles procédures pour l'atterrissage et le décollage, autorisation de fermeture des loggias situées au niveau des façades impactées par l'héliport, limitation du temps de stationnement au sol des appareils rotor allumé à 10 minutes.

Lutte contre les nuisances de chantier

La lutte contre les nuisances de chantier s'est renforcée en 2010, avec la promulgation d'un arrêté ministériel modifiant les horaires d'ouverture et de fermeture des travaux. Par ailleurs, une circulaire a été diffusée en 2011 aux acteurs de la construction afin qu'ils intègrent la problématique du bruit dans la programmation des chantiers.

Cette circulaire prévoit la réalisation préalable d'une étude de bruit, évaluant l'ambiance sonore avant travaux aux abords immédiats du futur chantier et l'édition d'une courbe prévisionnelle des nuisances sonores occasionnées par les travaux à engager. Ces mesures visent à favoriser les techniques et les matériels les plus performants en terme d'impact sonore.

De plus, la Direction de l'Environnement met actuellement en place un observatoire du bruit qui a pour but de conduire, progressivement, à une meilleure gestion de l'environnement sonore en Principauté.

Réseau de surveillance des risques

Le réseau de surveillance des risques est composé :

- d'un réseau de 2 stations de surveillance météorologique permettant de recueillir les données de températures, de précipitations, de vents, d'hygrométries et du rayonnement solaire;
- d'un système de capteurs sismiques avec la collaboration du Centre Universitaire Géoazur ;
- d'un marégraphe en coopération avec le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM);
- d'un système de détection de la radioactivité ambiante en collaboration avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).

Gestion des espaces verts

La Principauté compte près de 444 000 m² d'espaces verts publics et privés soit environ 22% du territoire, dont 275 000 m² d'espaces verts publics composés majoritairement de jardins d'agrément.

Les espaces verts sont gérés par la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU) de façon écoresponsable : préservation des ressources en eau avec la mise en

ceuvre d'un arrosage par sonde couplé aux données pluviométriques, application de la lutte intégrée avec la diminution des traitements chimiques et le développement de la lutte biologique...

A la suite d'un audit réalisé par l'organisme certificateur ECOCERT, 3 sites du secteur du Larvotto ont obtenu, en 2012, le label Espaces Verts Ecologiques (EVE). La Principauté compte ainsi sur son territoire les premiers jardins publics labellisés : le Jardin Japonais, le Jardin de la Villa Sauber et un groupe de jardins composés du Portier, de la Berme centrale (située au droit du Jardin Japonais et du Grimaldi Forum) et des espaces plantés autour du Grimaldi Forum.

L'obtention du Label EVE a été possible grâce à la mise en place depuis quelques années, par la section jardins de la DAU, de méthodes de gestion innovantes et à des engagements pris pour les mois à venir : abandon de l'utilisation de produits chimiques, gestion durable de la ressource en eau, développement de méthodes économes en énergie et mise en œuvre d'une politique d'achat durable.

Afin de renforcer la politique de la Principauté en faveur du « patrimoine vert », le Code de l'arbre a été élaboré. En complément aux dispositions de l'Ordonnance Souveraine n°3.647 du 9 septembre 1966 modifiée, l'Ordonnance Souveraine n° 3.197 du 25 mars 2011 fixe les mesures de protection des arbres et de certains végétaux. Ce Code s'applique à l'ensemble des espaces verts publics et privés monégasques et a pour objectif de définir les actions à mener pour gérer et conserver le patrimoine arboré de Monaco.

Un compacteur à énergie solaire en test sur les terrasses de Fontvieille

La Direction de l'Aménagement Urbain a installé fin novembre 2012, à titre expérimental, une corbeille de rue à compaction alimentée par énergie solaire, qui permet de comprimer 600 l de déchets dans un sac de 120 l. Ce nouveau produit « high-tech » totalement fermé afin d'éviter aux nuisibles de s'y introduire, permet de répondre aux besoins des lieux de forte affluence.



Mobilisation de la communauté monégasque

La politique du Gouvernement Princier en faveur du Développement Durable est profondément enracinée dans le paysage monégasque comme en témoignent l'engagement et la mobilisation de l'ensemble de la Communauté monégasque et de ses différents acteurs du secteur privé et du milieu associatif.

La démarche écoresponsable de l'Administration

Depuis 2009, l'Administration monégasque, pour mettre en œuvre une démarche écoresponsable, s'appuie sur un réseau de référents représentant tous les Services de l'Etat. Cette démarche consiste à intégrer pas à pas les préoccupations environnementales à l'ensemble de ses activités en visant l'exemplarité dans son mode de fonctionnement à travers :

- la sensibilisation et la formation au développement durable des agents de l'Etat ;
- une politique d'achats favorisant les écoproduits ;
- la réduction des consommations d'eau, d'énergie, de papier ;
- l'optimisation de la gestion des déchets ;
- l'amélioration de la gestion du patrimoine bâti et non bâti ;
- l'amélioration de la gestion des déplacements professionnels ;
- la réduction de l'empreinte carbone de ses activités.

Afin d'évaluer les impacts de ses activités et développer une stratégie carbone, la Direction de l'Environnement a réalisé le Bilan Carbone® de l'Administration monégasque suivant la méthodologie de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). 58 Services et Directions ont été mobilisés pour cette étude qui s'inscrit dans les engagements de la Principauté en terme de réduction globale des émissions de GES.

Conjointement aux actions de réduction mises en place par l'ensemble des Services, l'Administration compense, depuis 2012, les émissions engendrées par l'ensemble de ses déplacements professionnels. Concernant la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, le Gouvernement, associé à la démarche « Monaco s'engage contre la déforestation » initiée par la Fondation Prince Albert II, encourage l'utilisation du bois certifié dans les nouveaux projets de construction et pour toute activité commerciale utilisant du bois, et favorise également cette filière au sein de l'Administration.

Le secteur privé

La contribution de la Communauté monégasque et son adhésion à la collecte sélective des déchets (papier, verre et emballages ménagers) sont révélatrices de l'état d'esprit qui prévaut en Principauté sur

L'Administration Monégasque : un devoir d'exemplarité

Etroitement liée à la démarche de modernisation de l'Administration, l'écoresponsabilité vise à préserver l'environnement. Conjointement aux actions de réduction déjà engagées, l'Administration compense, depuis 2012, l'ensemble de ses déplacements professionnels.



les thématiques liées au développement durable. Un engagement largement partagé par le secteur privé et associatif comme le montre la création, par la Jeune Chambre Economique de Monaco, d'une charte sur la responsabilité sociétale à laquelle plus d'une centaine de sociétés ont adhéré. Une mobilisation en faveur du développement durable que l'on retrouve également dans le fonctionnement au quotidien de plusieurs entités leaders comme la Société des Bains de Mer ou le Grimaldi Forum (certifié ISO 14001).

Citons également l'engagement de la société monégasque Venturi qui œuvre dans le domaine de la mobilité électrique. C'est au travers de ses défis : les Global Challenge Venturi, qu'elle tend à prouver la fiabilité de cette technologie. Ainsi la Venturi « Jamais Contente », à motorisation électrique, a établi un nouveau record du monde de vitesse à 515 km/h, quant à son Berlingo « powered by Venturi » il a rejoint Paris depuis Shanghai, soit une distance de 13 400 km, et a également parcouru 4 800 km sur les pistes africaines de Nairobi à Johannesburg.

Enfin, soulignons la réalisation de « l'Antarctica », un véhicule zéro émission capable d'opérer dans les conditions extrêmes avec des températures avoisinant les -50°. Ce véhicule électrique sera le premier à opérer sur le continent Antarctique, constituant de fait une première mondiale.

Un événementiel écolo et durable

Cette mobilisation se retrouve également dans les événements qui jalonnent tout au long de l'année la vie de la Principauté. Parmi ces rendez-vous citons : La manifestation Monacology organisée sur le port de Monaco, chaque début de mois de juin (à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement), qui vise à sensibiliser les écoliers de la Principauté et le grand public sur les enjeux environnementaux au travers d'activités ludiques, de documentations et de vidéos. Le concours « Jeun'élec », organisé par le Club des Véhicules Electriques de Monaco qui, chaque année,

Salon EVER Monaco 2012 du 22 au 25 mars 2012

La 7^{ème} édition du salon EVER Monaco s'est déroulée, comme chaque année, fin mars au Grimaldi Forum et a accueilli près de 8 000 visiteurs. Ce symposium, lieu d'échanges entre les différents acteurs de l'énergie durable, a présenté au travers de ses 44 exposants une quarantaine de véhicules électriques et hybrides. Cette année, EVER a lancé une parade de voitures de sport et de prestige à « motorisation alternative » : le Monaco Eco Luxury Tour. C'est au volant de la Leaf RC Nismo que S.A.S. le Prince Albert II ouvrait le cortège auquel participait aussi le constructeur monégasque « Venturi » avec son modèle la « Volage ».





Jeun'Elec 2012

Chaque année, le Club des Véhicules Electriques de Monaco sensibilise les collégiens de la Principauté à la pollution due au transport routier urbain.

Cette 13^{ème} édition a été l'occasion pour 450 élèves de 4^{ème} de visionner un film présentant les solutions relatives à cette problématique, d'essayer des véhicules électriques, de participer à un concours visant à décorer un scooter, et d'imaginer un slogan en faveur de la mobilité électrique.

Lors du salon EVER, S.A.S le Prince Albert II a remis au gagnant, sur le stand de la SMEG, un scooter électrique décoré à partir de son dessin.



sensibilise et prime les collégiens sur la protection de l'environnement et l'usage du véhicule électrique.

Le Salon EVER est devenu, en 7 ans, un évènement important dans le monde des véhicules écologiques avec la présentation en avant première de nouveaux modèles et la présence des plus grands constructeurs mondiaux. Cette manifestation est l'occasion pour les professionnels, ainsi que pour le grand public, de prendre connaissance des avancées technologiques dans le domaine de la mobilité électrique et hybride (du 2 au 4 roues). Ce salon a lieu tous les ans au Grimaldi Forum durant le mois de mars.

Le Rallye de Monte-Carlo des Energies Nouvelles, organisé à l'occasion du Salon EVER, par l'Automobile Club de Monaco, sous l'égide de la Fédération Internationale de l'Automobile, est réservé aux véhicules émettant moins de 115g de CO₃/km.

La Principauté a une politique constante de sensibilisation aux véhicules électriques par des actions telles que l'organisation chaque automne de la Semaine

Européenne de la Mobilité. L'objectif de cette opération est d'inciter le public à se déplacer « autrement » qu'en véhicule classique (entièrement à essence ou diesel).

Le Prix « RAMOGE Alain Vatrican » a pour but de promouvoir les objectifs de l'Accord RAMOGE en récompensant une initiative, un projet ou une étude en relation avec la protection de l'environnement marin et côtier dans la zone RAMOGE ou une sensibilisation des jeunes et du public à cette protection. Ce concours s'adresse aux jeunes des établissements scolaires et universitaires appartenant à la zone RAMOGE (Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Principauté de Monaco et Région Ligure). 3 catégories ont été récompensées en 2012 : « collège », « lycée » et « étudiants de 21 à 30 ans ».

De nombreuses entités scientifiques sont présentes sur le territoire Monégasque et des partenariats sont régulièrement créés, notamment autour des actions de sensibilisation communes (plaquettes de sensibilisation sur les algues et les méduses, Journée mondiale des océans, Journée de la biodiversité). L'association MC2D organise tout au long de l'année

des conférences débats, les « Jeudis verts », sur des thèmes dédiés au développement durable.

Enfin, chaque année, S.A.S. le Prince Albert II récompense, dans le cadre de Sa Fondation, les personnalités et les jeunes chercheurs pour leurs actions exemplaires et leurs travaux en faveur de l'environnement et du Développement Durable dans les 3 domaines d'actions prioritaires de la Fondation : le changement climatique, la biodiversité et l'eau.

Les Associations

Le milieu associatif monégasque est tout autant actif avec une dizaine de structures qui développent des programmes d'actions en faveur de la protection des milieux, de la promotion de la mobilité et de l'écoresponsabilité. Ce dynamisme associatif est le reflet d'une prise de conscience collective.

Association Découverte Nature

Objet

- Favoriser la découverte et la connaissance de la nature, principalement par la science entomologique ou toute autre discipline ;
- Enrichir cet éveil par une étude plus approfondie de la faune et de la flore ;
- Contribuer ainsi à la culture générale et au bon équilibre humain.

Adresse: 40, quai Jean-Charles Rey
Tel: 92 05 21 34 - www.insectomania.org

Remise du Prix RAMOGE Alain Vatrican





Le Trophée des Villes Electromobiles

L'Avere-France, composante française de l'Association européenne des véhicules électriques routiers, a remis, le 24 novembre 2011, à Paris, le «Trophée Avere des Villes Electromobiles » à la Principauté de Monaco pour son implication pionnière dans la mobilité électrique.

Placés sous le parrainage du Ministère français de l'Ecologie, les trophées ont été remis lors du salon des maires.







Monacology du 12 au 15 juin 2012

Chaque année, l'Association Monacology sensibilise les enfants à l'environnement et à la biodiversité au travers d'ateliers, pédagogiques et ludiques installés sur le quai Antoine ler. Lors de cette édition, la Direction de l'Environnement a proposé aux enfants un jeu de l'oie sur l'environnement, pour les initier à l'apprentissage des gestes éco-citoyens.



Club des Véhicules Électriques de Monaco

Objet:

- La réunion de toutes les personnes physiques ou morales manifestant de l'intérêt pour les véhicules électriques ainsi que les utilisateurs potentiels de ces véhicules;
- L'encouragement et la promotion de l'utilisation du véhicule électrique sous toutes ses formes ;
- La recherche, l'archivage, la publication et la diffusion de toutes informations concernant les véhicules électriques ;
- Le développement des connaissances dans ce domaine par des conférences, débats ou colloques ainsi que par des relations internationales avec des organisations ayant les mêmes objectifs.

Adresse: Patio Palace, 41, avenue Hector Otto Tel: 97 77 54 21 - www.amave.mc

Association Monégasque pour les Amoureux de la Mer Méditerranée

Objet:

- Regrouper tous les amoureux de la mer Méditerranée ;
- Promouvoir par tous les moyens l'accès, la découverte et la préservation de la mer Méditerranée.

Adresse: Local A.M.A.M.M., Esplanade du Larvotto Tel: 06.78.63.03.85 - E-mail: pierrefrolla@pierrefrolla.com

Association Monégasque pour la Protection de laNature

Objet :

 Propager dans la Principauté de Monaco l'idée de la protection de la nature, d'une meilleure utilisation de ses ressources et d'en stimuler la réalisation par tous moyens appropriés;

- Encourager toutes actions et études menées en ce
- Gérer la Réserve Marine du Larvotto et la Réserve Marine du Tombant des Spéluques ;
- Proposer la création de nouvelles réserves naturelles.
 Adresse : 14, quai Antoine ler, Le Ruscino
 Tel : 92.05.61.70 www.ampn-asso.mc

• École bleue, Académie Monégasque de la Mer

Objet:

- Sensibiliser les populations à la nécessité de la protection de l'environnement du littoral et des fonds sous marins par l'éducation et la prévention ;
- Coopérer avec tous les organismes, associations, confédérations, qui oeuvrent pour la protection de l'environnement maritime ainsi que le développement de la plongée sous marine;

- Définir des contenus d'enseignements et de formations; produire des documents et des outils pédagogiques permettant de favoriser l'enseignement;
- Orienter les enfants et les plongeurs débutants à la découverte de la faune et de la flore méditerranéenne, par toutes formes d'accès possibles (randonnées aquatiques, randonnées en bateau, randonnées pédestres, cours pédagogiques, plongées sous marines, etc.);
- -Contribuer à la prévention des accidents par l'élaboration de règles de sécurité et de normes d'encadrement pour la plongée sous marine et la randonnée aquatique;
- Former des cadres.

Adresse : Local AMAMM,

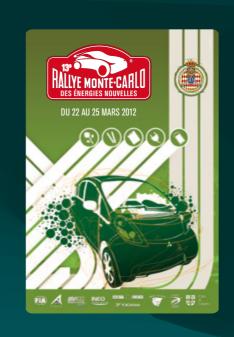
Esplanade du Larvotto, Avenue Princesse Grace Tel : 06.78.63.03.85

www.ecolebleue-monaco.com

Le Rallye Monte-Carlo des Energies Nouvelles du 20 au 24 mars 2012

En 2012, cette compétition a atteint une dimension internationale avec la participation de plus de 30 marques de véhicules de 12 nationalités différentes et de pilotes de renommée mondiale. Les résultats combinés, issus de la consommation et de la performance dans les épreuves de régularité, ont abouti au classement par équipe suivant :

- 1^{er} Team Opel France (Opel Ampera);
- 2^{ème} Team Honda Perissoud (Honda Civic, CRZ et Insight);
- 3^{ème} Team Prius Touring Club (Toyota Prius).



La journée des métiers le 2 février 2012

Pour informer les 800 collégiens et lycéens de Monaco sur les filières professionnelles, près de 200 professionnels, représentant plus de 150 métiers, étaient présents au Collège Charles III.

A cette occasion, la Direction de l'Environnement a pu présenter l'ensemble des corps de métiers qu'elle regroupe: biologistes, juristes, ingénieurs, techniciens, mais également les études et travaux qu'elle réalise tels que les inventaires de biodiversité, la surveillance de la qualité de l'air et des eaux de baignade, etc.



Journée mondiale des océans le 8 juin 2012

A l'occasion de cette journée, le Musée océanographique de Monaco et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique ont proposé au public des ateliers variés et interactifs sur le thème « La Science, les Jeunes et l'Océan ».

Quant à la Direction de l'Environnement, elle a proposé un spectacle participatif de marionnettes sur les enjeux de la protection de la Méditerranée aux élèves des écoles de maternelle de la Principauté.



Journée mondiale de la biodiversité le 22 mai 2012

La Journée mondiale de la biodiversité a été l'occasion d'informer le public sur la richesse et le rôle indispensable joué par la biodiversité marine, en forte régression depuis plus de 50 ans. La Direction de l'Environnement a offert, avec le concours de l'Ecole Bleue, de l'Association Monégasque pour la Protection de Nature, et de Décathlon, des randonnées palmées au sein de la Réserve sous-marine de la Principauté.

Chacun a pu ainsi découvrir la richesse de la flore et la faune marine monégasque en compagnie de Pierre Frolla, Champion du Monde d'apnée et fondateur de l'Ecole Bleue.



Ecopolis

Objet:

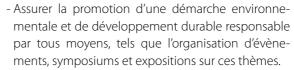
- Soutenir le Développement Durable et promouvoir les comportements sociaux, culturels, économiques et industriels en sa faveur au sein de notre cité;
- Sensibiliser au concept du « Développement Durable » ;
- Participer à l'amélioration de la qualité de vie du milieu urbain ;
- Agir pour la réduction de la consommation d'énergie, des matières premières et des ressources naturelles ;
- Assurer l'information du public en ce qui concerne la qualité écologique des produits ;
- Mener toute réflexion sur la gestion des déchets et présenter toute proposition pour son optimisation.

Adresse: 1, avenue des Guelfes Tel: 92.05.64.48

• MC H₂O

Objet:

- Coordonner la connaissance et amplifier les actions positives concernant le développement durable visà-vis du cycle hydrologique ;
- Constituer une force d'initiative et instaurer un dialogue constructif avec les pouvoirs publics notamment en ce qui concerne les déplacements urbains, la gestion des déchets, le développement des énergies renouvelables, et ce dans l'optique d'un développement durable en Principauté;
- Promouvoir l'esprit du développement durable au-delà des frontières de la Principauté à l'aide d'une coopération avec le grand public, les écoles, les entreprises, les autres organisations non gouvernementales et les gouvernements en particulier dans les pays en voie de développement;



Adresse: 25 bis, boulevard Albert Ier

MC2D Monaco Développement Durable

Objet:

Le regroupement des associations monégasques existantes à caractère environnemental, de leurs membres individuels et de toute autre personne physique afin de coordonner et d'amplifier leur action dans l'esprit du développement durable et de la sauvegarde de l'environnement.

Adresse: Le Patio Palace, 41, Avenue Hector Otto Tel: 97.77.54.21 - www.mc2d.org

Monacelec

Objet:

- Faciliter au plus grand nombre de personnes l'accès à des modes de déplacement utilisant des énergies renouvelables et/ou alternatifs aux transports en commun;
- Le partage de tous moyens de locomotion (aérien, terrestre et maritime) de matériels et de ressources ainsi que toutes formes de récupération et de recyclage;
- La découverte et la promotion des énergies renouvelables ainsi que des nouvelles énergies ;

- Le développement, l'aide à la création et à la réalisation de tous produits électroniques, électriques, mécaniques et mises au point de tout système pouvant contribuer directement ou indirectement aux buts fixés par l'association;
- L'organisation d'une ou plusieurs manifestations afin de compléter ces objectifs d'éducation correspondant aux missions qu'elle s'est fixée;
- La promotion des modes de transports alternatifs et des produits pouvant y contribuer par sa participation à des salons, foires, conférences, colloques, etc. Adresse : 1, avenue des Guelfes

• The International Seakeepers Society (Monaco) – Association Internationale pour la Sauvegarde des Océans :

Objet:

- Oeuvrer pour la réalisation des objectifs de SeaKeepers et en particulier les objectifs énoncés par l'Association formée en Floride en 1988 (The International Seakeepers Society) y compris l'établissement d'une présence globale.
- Favoriser les synergies entre les peuples, gouvernements, institutions éducatives et les entreprises pour la sauvegarde et la protection des océans.

Adresse: 7, avenue du Président J F Kennedy





« Bougez dans la bonne direction » du 16 au 18 septembre 2012

La Principauté a participé, pour la 3^{ème} année consécutive, à la Semaine Européenne de la Mobilité qui avait pour thème « Bougez dans la Bonne Direction ». Cette manifestation a permis au grand public de découvrir et d'essayer, au Larvotto, différents types de déplacements vertueux, alternatifs, grâce à plusieurs véhicules électriques mis à disposition gratuitement : Twizzy, Renault Fluence, Kangoo, scooters E-vivacity et E-Max, et à l'occasion du dimanche à vélo. Ces modes de déplacements ont également été mis à l'honneur par l'arrivée des Cols Blancs à vélo, organisée par la Jeune Chambre Economique de Monaco et la Compagnie des Autobus de Monaco.



Le calendrier des dates environnementales internationales

Journées

- · 2 février : Journée des métiers ;
- 22 mars : Journée mondiale de l'eau ;
- 27 mars : Remise des prix du concours Jeun'Elec ;
- 1^{ère} semaine d'avril : Semaine du Développement Durable :
- 22 mai : Journée internationale de la diversité biologique ;
- 5 juin : Journée mondiale de l'environnement ;
- 8 juin : Journée mondiale des océans ;
- En juin : Monacoly (Monaco);
- En septembre : Semaine Européenne de la mobilité ;
- En octobre : Journées européennes du patrimoine (Monaco).

Années

- 2012 : Année internationale de l'énergie durable pour tous :
- 2013 : Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau ;
- 2014 : Année internationale de l'agriculture familiale.

Quelques contacts utiles

Direction de l'environnement

3, Avenue de Fontvieille, MC 98013 Monaco Tél.: (+377) 98.98.80.00 / Fax: (+377) 92.05.28.91 E-mail: environnement@gouv.mc

Fondation Prince Albert II de Monaco

Villa Girasole

Secrétariat général

16, Boulevard de Suisse , 98000 Monaco Tél : 98.98.44.44 / Fax : 98.98.44.45 www.fpa2.com

CSM: Centre Scientifique de Monaco

Villa les Pins, Bloc C, 7, rue Honoré Labande, MC 98000 Monaco Tel : 98 98 86 60 www.centrescientifique.mc

CIESM: Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée

Villa Girasole, 16, Boulevard de Suisse, MC 98000 Monaco, Tel : 93.30. 38.79 www.ciesm.org

Musée Océanographique de Monaco Institut Océanographique, Fondation Prince Albert I^{er} de Monaco

Avenue Saint-Martin, MC 98000 Monaco Tél : 93 15 36 00 / Fax : 93 50 52 97 www.oceano.mc

Accord RAMOGE

Secrétariat de l'Accord RAMOGE 3 Avenue de Fontvieille, 98000 Monaco Tel : 98.98.42.29 / Fax : 98.98.40.07 E-mail : contact@ramoge.org

www.ramoge.org

ACCOBAMS: Accord sur la Conservation des Cétacés de la Méditerranée et de la Mer Noire, et de la Zone Atlantique Adjacente

ACCOBAMS Secrétariat Permanent Jardin de l'UNESCO, Les Terrasses de Fontvieille, MC 98000 Monaco

Tel: 98 98 80 10 / 20 78 / Fax: 98 98 42 08 www.accobams.org

Journée mondiale de l'environnement le 5 juin 2012

Le thème 2012 de la Journée mondiale de l'environnement « L'Economie Verte, en faites-vous partie ? » a permis à la Direction de l'Environnement, de faire découvrir un autre aspect de l'économie monégasque, en ouvrant au public des sites d'activités méconnues :

La ferme aquacole d'élevage et d'affinage des huîtres, mais aussi de poissons (bars, daurades, ...);

La Centrale Thermofrigorifique de Fontvieille, qui alimente ce quartier en chaud et froid.





La Principauté a ratifié de nombreuses Conventions et Accords Internationaux relatifs à la préservation de l'environnement et au développement durable comme:

- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques,
- la Convention sur la Diversité Biologique,
- la Convention de Washington (CITES),
- la Convention de Barcelone,
- la Convention Alpine,l'Accord RAMOGE,

- le Sanctuaire PELAGOS,
- l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique Adjacente (ACCOBAMS), ...

La Principauté est devenue, en septembre 2012, membre officiel de l'IPBES (plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques).



Accord RAMOGE : une nouvelle avancée

Le biennum 2011-2012 a été marqué par la réalisation d'une nouvelle version du plan d'intervention RAMOGEPOL pour la lutte contre les pollutions marines accidentelles en Méditerranée. Ce dernier prend en considération les nouvelles dispositions en vigueur en Italie et en France et s'enrichit de 2 annexes informatives : la première précisant les modalités de sollicitation de moyens d'urgence extérieurs à la zone RAMOGE, et la seconde indiquant les modalités d'utilisation des dispersants en vigueur dans les trois pays.